



RÈGLEMENT  
sur l'eau potable  
des Premières Nations

## Formulaire de demande d'indemnisation du représentant (Formulaire de demande d'indemnisation pour un représentant personnel agissant au nom d'une autre personne)

Le Règlement sur l'eau potable des Premières Nations permettra d'indemniser les membres des Premières Nations qui ont fait l'objet d'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable alors qu'ils vivaient dans une Première Nation touchée\*.

**AVIS :** Ce formulaire permet de demander une indemnisation au nom d'une autre personne, comme un enfant mineur, une personne frappée d'incapacité ou une personne décédée. Si vous souhaitez demander une indemnisation pour vous-même, veuillez utiliser le « formulaire de demande d'indemnisation individuelle ». Vous le trouverez sur le site [www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr](http://www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr).

**Il se peut que vous n'ayez pas besoin de remplir ce formulaire.** Veuillez d'abord consulter le site [www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr](http://www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr) pour savoir si la Première Nation de la personne concernée a déposé une demande au nom de ses membres. Si c'est le cas, veuillez appeler l'administrateur et il vous aidera à vérifier si la personne pour qui vous faites une demande est déjà sur notre liste. Si c'est le cas, vous ne devez remplir ce formulaire que si vous présentez une demande d'indemnisation relative à des préjudices déterminés.

**Pour avoir droit à une indemnisation, la personne pour laquelle vous présentez une demande doit...**

✓ Être membre d'une Première Nation, avoir été en vie le 20 novembre 2017, et...

Date de naissance : *avant le 20 novembre 1995*

✓ résider habituellement/avoir résidé dans une Première Nation touchée pendant un avis à long terme sur la qualité de l'eau potable qui a duré sans interruption pendant un an ou plus, à tout moment entre le 20 novembre 2013 et le 20 juin 2021.



Date de naissance : *20 novembre 1995 ou après*

✓ résider habituellement/avoir résidé dans une Première Nation touchée pendant un avis à long terme sur la qualité de l'eau potable qui a duré sans interruption pendant un an ou plus, à tout moment entre le 20 novembre 1995 et le 20 juin 2021.



\* Pour une liste des Premières Nations touchées et les dates des avis à long terme, voir ci-dessous les pages 7 à 17. Veuillez également noter que la nation Tsuut'ina, la nation Sucker Creek, la nation crie Ermineskin, la Tribu des Blood et la bande indienne d'Okanagan ont soumis leurs demandes d'une manière différente, de sorte que leurs membres ne sont pas admissibles à une indemnisation dans le cadre de ce règlement.

➔ Remplir ce formulaire peut porter à confusion et être émotionnellement difficile, voire traumatisant. Mais vous n'êtes pas seul. **Trois équipes sont disponibles pour vous aider.**



**L'équipe de l'Espoir pour le mieux-être (Hope for Wellness)** vous apporte réconfort et soutien émotionnel.

**Elle peut vous aider** si vous souffrez de détresse émotionnelle.

**Vous pouvez la contacter** gratuitement sur la ligne d'écoute au 1-855-242-3310 ou en ligne à l'adresse [www.espoirpouremieuxetre.ca](http://www.espoirpouremieuxetre.ca).



**L'équipe de l'administrateur** traite les demandes d'indemnisation et les paiements.

**Elle peut vous aider** dans la procédure de demande d'indemnisation, notamment pour remplir le présent formulaire de demande d'indemnisation.

**Adressez-vous à elle** si vous avez une question et ne savez pas à qui la poser.

**Vous pouvez la contacter** gratuitement sur la ligne d'assistance de l'administrateur au 1-833-252-4220.



**L'équipe de l'action collective** est formée de vos avocats. Elle travaille pour vous aider; les appels sont confidentiels et les entretiens sont gratuits.














**Elle peut vous aider** en cas de demande d'indemnisation pour des préjudices déterminés ou de questions juridiques concernant le règlement de l'action collective.

**Vous pouvez la contacter** gratuitement sur la ligne d'assistance de l'action collective au 1-833-265-7589.




**Il y a une date limite!** Si la Première Nation de la personne n'a pas déjà soumis un formulaire en son nom, vous devez en soumettre un **avant le 7 mars 2024.**

## Ce formulaire comporte plusieurs parties. Voici comment le remplir.

<p><b>Les parties 1 à 3 sont OBLIGATOIRES. Vous devez remplir ces parties.</b></p> 		<p><b>Partie 1 :</b> Nom et informations importantes</p>	<p>C'est ici que vous devez indiquer les informations importantes concernant la personne au nom de laquelle vous faites la demande d'indemnisation, telles que SON nom, sa date de naissance, son appartenance à une bande, etc. Dans cette partie, vous devez également indiquer VOTRE adresse, les numéros où l'on peut vous joindre et les informations relatives au paiement. Cela nous permet de créer un dossier au nom de la personne pour laquelle vous faites une demande d'indemnisation, et de vous associer à ce dossier en tant que son représentant.</p>
		<p><b>Partie 2 :</b> Lieu de résidence</p>	<p>Ici, vous nous indiquez le ou les lieux de résidence de la personne pour laquelle vous présentez une demande d'indemnisation. Cette information permettra de déterminer combien de temps la personne a été exposée à des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable.</p>
		<p><b>Partie 3 :</b> Autorisation</p>	<p>C'est ici que vous acceptez les conditions générales, que vous certifiez que les informations que vous nous avez fournies sont correctes et que vous nous autorisez à examiner la demande que vous faites au nom d'une autre personne et à prendre une décision.</p>
<p><b>Les parties 4 à 5 sont FACULTATIVES. Ne les remplissez que si elles s'appliquent à votre situation.</b></p> 		<p><b>Partie 4 :</b> Préjudices déterminés</p>	<p>C'est dans cette section que vous pouvez demander une indemnisation supplémentaire si la personne que vous représentez a subi des préjudices graves et durables qui ont été causés soit par l'utilisation de l'eau conformément à l'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable, soit parce qu'elle n'a pas eu accès à de l'eau saine et propre en raison d'un avis à long terme sur la qualité de l'eau potable. Veuillez noter que la personne doit avoir utilisé l'eau traitée ou l'eau du robinet. L'utilisation d'eau non traitée provenant de sources d'eau de surface telles que des lacs, des étangs ou des rivières n'est pas couverte.</p>
		<p><b>Partie 5 :</b> Déclaration faite sous serment</p>	<p>C'est à ce stade que vous devez apposer votre signature, que vous garantissez que les informations fournies sont correctes et que vous nous autorisez à examiner votre demande et à prendre une décision relative à l'indemnisation supplémentaire pour des préjudices déterminés. Étant donné que l'indemnisation pour des préjudices déterminés vient <u>s'ajouter</u> à ce que recevront toutes les personnes ayant souffert d'un avis à long terme sur la qualité de l'eau potable, un garant autorisé, tel qu'un dirigeant communautaire, doit aussi signer cette section en tant que témoin. Cette partie est également requise si vous ne possédez aucune pièce d'identité.</p>
<p><b>Choisissez <u>UNE</u> des parties 6 à 9 à remplir, en fonction de la personne pour laquelle vous faites la demande d'indemnisation.</b> (Par exemple, si vous présentez une demande au nom d'un enfant mineur, choisissez la partie 7.)</p>  		<p><b>Partie 6 :</b> Personne frappée d'incapacité</p>	<p>Vous devez remplir cette partie si vous présentez une demande d'indemnisation au nom d'une personne frappée d'incapacité. Une « personne frappée d'incapacité » désigne une personne qui n'est pas en mesure de gérer ses affaires ou de prendre des décisions raisonnables à l'égard de ses affaires en raison de son incapacité mentale ET pour laquelle un représentant personnel a été nommé en vertu de la législation provinciale ou fédérale applicable pour la gestion des biens et des finances.</p>
		<p><b>Partie 7 :</b> Enfant mineur</p>	<p>Vous devez remplir cette partie si vous présentez une demande d'indemnisation au nom d'un enfant mineur. La notion d'enfant mineur est définie par la législation de la province ou du territoire de résidence. En général, cela désigne une personne âgée de moins de 18 ans. Si vous présentez une demande d'indemnisation au nom d'un enfant mineur, vous êtes considéré comme le « représentant personnel » de cet enfant.</p>
		<p><b>Partie 8 :</b> Personne décédée ayant des héritiers</p>	<p>Vous devez remplir cette partie si vous présentez une demande d'indemnisation au nom d'une personne décédée ayant des héritiers que vous avez été désigné pour représenter. L'expression « ayant des héritiers » signifie que la personne avait un testament ou qu'une personne a été désignée pour représenter ses héritiers.</p>
		<p><b>Partie 9 :</b> Personne décédée sans héritiers</p>	<p>Vous devez remplir cette partie si vous présentez une demande d'indemnisation au nom d'une personne décédée sans héritiers. L'expression « sans héritiers » signifie que la personne n'avait pas de testament et que personne n'a été désigné pour représenter ses héritiers.</p>



## Conseils et indications pour remplir le présent formulaire de demande d'indemnisation

- ✓ En cas de question, la page de la Foire aux questions (FAQ) est très utile pour commencer. Vous pouvez la consulter en ligne sur le site [www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr](http://www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr).
  - ✓ Si vous avez encore des questions après avoir consulté la page de la FAQ, veuillez appeler l'administrateur. Vous trouverez ses coordonnées à la page 1.
  - ✓ Vous ne devez soumettre ce formulaire qu'une seule fois. Veuillez donc à rassembler toutes les informations dont vous avez besoin au préalable. Après avoir soumis le formulaire, veuillez appeler l'administrateur si vous devez faire des modifications ou si vous avez des questions ou des préoccupations.
  - ✓ Une liste de contrôle se trouve à la fin du formulaire pour vérifier que vous avez bien rempli toutes les sections.
  - ✓ Une fois que l'administrateur vous a envoyé une décision concernant une demande d'indemnisation, aucune autre modification ne peut être apportée à votre formulaire.
  - ✓ Ce processus est régi par l'entente de règlement et les documents connexes, que vous trouverez sur le site [www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr](http://www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr).
  - ✓ **Vous trouverez les instructions sur la façon de soumettre ce formulaire à la page 19.**
-  Si vous voulez faire une demande d'indemnisation pour des préjudices déterminés (Partie 4), vous devez remplir ce formulaire!



# PARTIE 1 : SON NOM ET SES INFORMATIONS IMPORTANTES

## ainsi que VOTRE ADRESSE



Veillez **fournir le plus de renseignements possible ici afin de nous permettre de traiter la demande**. Dans ces cases, veuillez noter **SES** informations, c'est-à-dire les informations concernant la personne pour laquelle vous présentez une demande d'indemnisation. Les informations que vous indiquez doivent correspondre à celles qui figurent sur la pièce d'identité délivrée par le gouvernement. Si une case ne s'applique pas à cette personne, laissez-la vide.

Prénom de la personne pour laquelle vous présentez une demande d'indemnisation (obligatoire)	
Second(s) prénom(s) de la personne pour laquelle vous présentez une demande d'indemnisation (le cas échéant)	
Nom de famille de la personne pour laquelle vous présentez une demande d'indemnisation (obligatoire)	
Autre(s) nom(s) utilisé(s) par la personne (le cas échéant)	
Date de naissance de la personne pour laquelle vous présentez une demande d'indemnisation (obligatoire)	Jour ____ Mois ____ Année ____
Veillez joindre à ce formulaire de demande d'indemnisation une <b>copie</b> d'une pièce d'identité délivrée par le gouvernement de la personne pour laquelle vous présentez la demande (obligatoire).	<input type="checkbox"/> J'ai joint une copie de la pièce d'identité délivrée par le gouvernement.



Encore une fois, dans ces cases, veuillez noter **SES** informations. Nous comprenons que vous ne disposez peut-être pas de toutes ces informations, mais nous vous prions de remplir tous les champs que vous pouvez. Veuillez noter que vous **devez indiquer la province et le nom de la bande, ainsi que le numéro de la carte de statut d'Indien et/ou le numéro d'inscription de la bande**.

Numéro d'assurance sociale de la personne pour laquelle vous faites la demande d'indemnisation	_____ - _____ - _____
Numéro de statut d'Indien de la personne pour laquelle vous présentez une demande d'indemnisation	
Numéro d'inscription de la bande de la personne pour laquelle vous faites la demande d'indemnisation	
Nom de la bande dont fait partie la personne pour laquelle vous faites la demande d'indemnisation	
Province où se trouve la bande à laquelle elle appartient	



**Dans ces cases, veuillez noter VOS informations!** C'est pour que nous puissions communiquer avec **VOUS** au sujet de la demande d'indemnisation que vous faites au nom de la personne ci-dessus. Nous vous demandons votre numéro de téléphone et votre adresse électronique, mais si vous ne les avez pas, laissez ces cases vides.

Votre nom (prénom, nom de famille)	
Numéro et nom de votre rue	
Numéro de votre appartement (le cas échéant)	
Votre ville/village/communauté	
Votre case postale (le cas échéant)	
Votre province/territoire	
Votre code postal	
Votre pays	
Votre numéro de téléphone à domicile	
Votre numéro de téléphone portable (le cas échéant)	
Votre adresse électronique (le cas échéant)	
Si cette adresse se trouve dans une Première Nation, veuillez indiquer le nom de la nation.	
Nom de la personne qui recevra le courrier (a/s de) (le cas échéant)	

## \$ Informations sur les paiements

- ✓ Les paiements seront calculés et versés aux demandeurs admissibles après la fin de la période des demandes d'indemnisation.
- ✓ La période des demandes d'indemnisation se termine le 7 mars 2024.
- ✓ Les indemnités dépendront du montant total des fonds disponibles et du nombre de demandes admissibles reçues.
- ✓ Si plus d'un représentant personnel présente une demande d'indemnisation au nom de la même personne (par exemple, si deux personnes présentent une demande d'indemnisation au nom du même enfant mineur ou si deux personnes présentent une demande d'indemnisation au nom d'un même héritier), nous communiquerons avec tous les intéressés et vous demanderons de régler la question entre vous. Si cela n'est pas possible, vous devrez peut-être faire appel au tribunal pour obtenir les instructions nécessaires pour procéder au paiement.

Si votre demande au nom d'une autre personne est approuvée, nous pouvons vous payer par chèque ou par dépôt direct. Quelle méthode préférez-vous?

Veuillez m'envoyer un chèque **par la poste** à l'adresse que j'ai indiquée ci-dessus.



J'ai joint un formulaire de dépôt direct rempli ou un chèque annulé et je voudrais que le paiement soit effectué par **dépôt direct**.



*Si vous déménagez après nous avoir envoyé ce formulaire de demande d'indemnisation, veuillez à en informer l'administrateur au 1-833-252-4220 et à nous communiquer votre nouvelle adresse!*



### Conseils et indications pour les dépôts directs

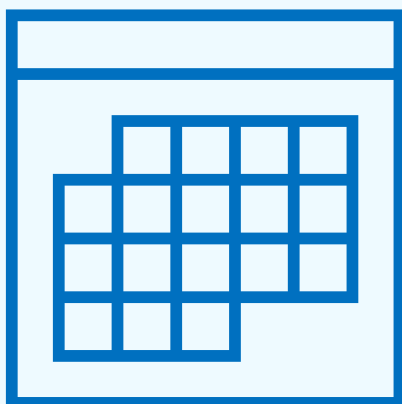
- ✓ **Si vous optez pour un dépôt direct, vous devez joindre un chèque annulé ou un formulaire de dépôt direct à ce formulaire de demande d'indemnisation**, afin que nous sachions où envoyer l'argent.
- ✓ Le compte bancaire doit être à votre nom. Nous ne pouvons pas envoyer d'argent sur le compte de quelqu'un d'autre. Si vous changez de compte, veuillez en informer l'administrateur. Pour les demandes d'indemnisation concernant une personne décédée ayant des héritiers, le paiement sera effectué aux « héritiers » de la personne décédée.
- ✓ Nous ne pouvons effectuer des dépôts que sur des comptes bancaires canadiens.
- ✓ Veuillez vérifier l'exactitude des informations que vous nous fournissez. Une fois l'argent déposé, nous ne pouvons pas le récupérer ou effectuer des paiements de remplacement. Ainsi, si vous fournissez les informations bancaires d'un membre de votre famille au lieu des vôtres, nous ne pourrions pas récupérer cet argent.
- ✓ Si le chèque annulé ou le formulaire de dépôt direct ne sont pas valides, nous vous enverrons un chèque par la poste.



## PARTIE 2 : LIEU DE RÉSIDENCE

Dans cette section, vous **nous indiquerez dans quelle(s) réserve(s) vivait la personne pour laquelle vous présentez une demande d'indemnisation, et à quel moment**. Ces informations nous permettront de déterminer le montant de l'indemnité à laquelle elle a droit.

Le tableau ci-dessous énumère toutes les Premières Nations qui ont reçu des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable pendant la période couverte par le règlement. À titre de rappel, un « avis concernant l'eau potable à long terme » correspond à un avis qui a duré un an ou plus.



À côté du nom de chaque Première Nation, il y a des cases pour les dates. Veuillez **remplir les cases de dates à côté de la Première Nation où la personne a vécu**, en commençant par le mois et l'année où elle a commencé à y vivre et en terminant par le mois et l'année où elle a cessé d'y vivre (le cas échéant).

*Si les personnes sont nées avant le 20 novembre 1995, veuillez nous indiquer où elles ont vécu du **20 novembre 2013 au 20 juin 2021**.*

*Si les personnes sont nées le 20 novembre 1995 ou après, veuillez nous indiquer où elles ont vécu du **20 novembre 1995 au 20 juin 2021**.*

### **Conseils et indications pour la partie 2**

- ✓ Vous devez seulement indiquer les périodes et les lieux où la personne a vécu dans l'une ou plusieurs des Premières Nations énumérées ci-dessous. Vous n'avez pas à fournir d'informations sur d'autres périodes et lieux.
- ✓ Si la personne avait moins de 18 ans lorsqu'elle vivait dans la réserve et qu'elle a quitté sa communauté pour aller à l'école, cette période doit être considérée comme du temps passé dans la réserve et incluse dans le tableau ci-dessous.
- ✓ Si elle a vécu dans plus d'une Première Nation figurant sur la liste ci-dessous, ce n'est pas un problème. Veuillez indiquer les dates pour toutes les Premières Nations dans lesquelles la personne a vécu.
- ✓ Si vous vous demandez pourquoi nous ne demandons des informations que pour certaines périodes en fonction de la date de naissance, veuillez consulter la section sur les délais de prescription à la page de la FAQ en ligne. Vous pouvez la consulter sur le site [www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr](http://www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr).
- ✓ Si vous pensez que la Première Nation de la personne a fait l'objet d'un avis concernant la qualité de l'eau potable pendant un an ou plus, mais qu'elle ne figure pas dans la liste ci-dessous, veuillez **appeler l'administrateur** au 1-833-252-4220, ou inclure l'information dans la section « Autre(s) Première(s) Nation(s) » au bas de la page.



<b>Alberta</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée DE : Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée JUSQU'À : Mois, Année
Nation sioux des Nakota d'Alexis	437	s/o	21 août 2007 – 31 mars 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Anishinabe Tallcree	446	Tall Cree 173	10 déc. 2003 – 02 févr. 2005	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Tall Cree 173A	22 mai 2008 – 18 mars 2011	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Bears paw	473	Big Horn 144A	27 nov. 2001 – 28 avr. 2005	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Stoney 142-143-144	10 mars 2004 – 02 août 2005 20 oct. 2006 – 21 mars 2014	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Beaver	445	Child Lake 164A	28 août 2009 – 27 juill. 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Chiniki	433	Big Horn 144A	27 nov. 2001 – 28 avr. 2005	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Stoney 142-143-144	10 mars 2004 – 02 août 2005 20 oct. 2006 – 21 mars 2014	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Cold Lake	464	Cold Lake 149	17 sept. 2010 – 15 déc. 2011 08 mai 2019 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation dénée Tha'	448	Bushe River 207	17 août 2004 – 01 sept. 2006 29 avr. 2008 – 19 mars 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Hay Lake 209	17 janv. 2003 – 15 avr. 2005 27 juin 2005 – 10 nov. 2006 04 juill. 2017 – 27 août 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Upper Hay River 212	14 sept. 2004 – 27 oct. 2005	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Driftpile	450	s/o	22 sept. 2011 – 13 sept. 2013	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie d'Enoch	440	s/o	25 mai 2015 – 09 juin 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Frog Lake	465	Puskiakiwenin 122	14 juill. 2005 - 11 mai 2007 07 sept. 2007 – 23 avr. 2012 06 sept. 2012 – 27 juin 2014 25 févr. 2016 – 16 nov. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Goodstoney	475	Big Horn 144A	27 nov. 2001 – 28 avr. 2005	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Stoney 142-143-144	10 mars 2004 – 02 août 2005 20 oct. 2006 – 21 mars 2014	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Kapawe'no	452	Première Nation de Kapawe'no 230	08 juin 2012 – 22 oct. 2013	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Première Nation de Kapawe'no 231	29 sept. 2009 – 16 avr. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie de Kehewin	466	s/o	23 avr. 2011 – 10 sept. 2020	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie de Little Red River	447	Fox Lake 162	14 juill. 2005 – 04 mai 2007	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Louis Bull	439	Pigeon Lake 138A	15 juill. 2010 – 27 nov. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation crie Mikisew	461	s/o	01 févr. 2013 – 28 mai 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Montana	442	Pigeon Lake 138A	15 juill. 2010 – 27 nov. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation O'Chiese	431	s/o	30 août 2007 – 17 févr. 2009 24 oct. 2011 – 13 janv. 2014	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Paul	441	Wabamun 133A	24 août 2009 – 01 déc. 2010	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Saddle Lake	462	Saddle Lake 125	01 oct. 2004 – 12 mai 2006 30 oct. 2009 – 02 juin 2014	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		White Fish Lake 128	25 oct. 2002 – 09 déc. 2005 18 juill. 2011 – 25 févr. 2013 08 sept. 2017 – 17 oct. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation crie Samson	444	Pigeon Lake 138A	15 juill. 2010 – 27 nov. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Samson 137	21 juill. 2011 – 07 oct. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation Siksika	430	s/o	12 sept. 2011 – 22 oct. 2013	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie de Sturgeon Lake Première Nation de Sunchild	455	Sturgeon Lake 154	29 janv. 2014 – 15 juin 2015 19 oct. 2015 – 28 nov. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
	434	s/o	21 juill. 2005 – 27 juill. 2007 21 août 2009 – 22 août 2014	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Whitefish Lake n° 459	459	s/o	24 mai 2011 – 03 juill. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation crie de Woodland	474	Woodland Cree 226	27 août 2010 – 07 sept. 2011	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Colombie-Britannique</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée DE : Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée JUSQU'À : Mois, Année
Première Nation ᑭᓴᓴᓴᓴᓴᓴ	604	s/o	21 juin 2010 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
ᑭᓴᓴᓴᓴᓴᓴᓴ (également connue sous le nom de bande indienne de St. Mary's)	602	Kootenay 1	20 sept. 2013 - 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation ᑭᓴᓴᓴᓴᓴᓴᓴ	709	Alexandria 3	02 sept. 2002 – 27 oct. 2005 07 déc. 2012 – 24 nov. 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne d'Adams Lake	684	Hustalen 1	08 août 2005 – 10 août 2020	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Sahhaltkum 4	08 oct. 2004 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Switsemalph 6	23 avr. 2009 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation d'Ashcroft	685	105 Mile Post 2	06 oct. 2017 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Ashcroft 4	01 janv. 2001 – 14 juin 2002	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Binche Whut'en (faisait autrefois partie de la nation Tl'Azt'En)	730	s/o	12 avr. 2006 – 17 juin 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Bonaparte (anciennement bande indienne de Bonaparte)	686	Bonaparte 3	01 oct. 2001 – 10 juin 2004 22 sept. 2010 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Lower Hat Creek 2	01 juill. 2001 – 30 avr. 2003 11 août 2006 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Upper Hat Creek 1	11 juill. 2001 – 30 avr. 2003 09 févr. 2006 – 28 mars 2020	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne Boothroyd	700	Inkahtsaph 6	21 févr. 2014 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande de Canim Lake	713	Canim Lake 1	29 juin 2001 – 02 févr. 2006 08 janv. 2007 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Canim Lake 3	01 avr. 2001 – 04 juin 2003 06 oct. 2010 – 21 nov. 2012	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Cheam	584	Cheam 1	07 oct. 2011 - 01 févr. 2013 06 nov. 2013 – 31 juill. 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne de Coldwater	693	Coldwater 1	19 juill. 2005 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Paul's Basin 2	19 juill. 2005 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne de Cook's Ferry	694	Entlqwekkinh 19 Spences Bridge 4 Spences Bridge 4C Twoyghalsht 16	01 janv. 2001 – 10 juin 2004 07 mai 2009 – 02 août 2013	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Tribus des Cowichan	642	Cowichan 1	01 août 2001 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Est-Patrolas 4	24 sept. 2007 – 31 oct. 2008 29 juin 2011 – 12 sept. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Tzart-Lam 5	08 mai 2019 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Douglas (également connue sous le nom de nation Xa'xtsa ou de bande indienne de Douglas)	561	Douglas 8	01 janv. 2000 – 01 avr. 2003	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Tipella 7	02 sept. 2015 – 13 sept. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Dzawada'enuxw	636	Quaee 7	15 mai 2019 – 15 mai 2020	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation d'Ehattesaht	634	Chenahkint 12	23 juin 2006 – 15 août 2008	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Esk'etemc	711	Alkali Lake 1	21 oct. 2004 – 22 mars 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Fort Nelson	543	Fort Nelson 2	15 mars 2002 – 16 juin 2004	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Halfway River	546	s/o	01 avr. 2001 – 04 juin 2003	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Hupačasath	664	Klehkoot 2	15 sept. 2004 – 03 oct. 2005	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Huu-ay-aht	663	s/o	01 oct. 2001 - avr. 01, 2003 30 juill. 2004 – nov. 18, 2005 24 août 2015 – juin 20, 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne de Kanaka Bar (T'eqt'aqtn'mux)	704	Nekliptum 1	01 nov. 2001 – 10 juin 2004	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation Kitasoo (Xai'xais)	540	Kitasoo 1	16 janv. 2002 – 13 mai 2005	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande de Kitsumkalum	681	Zimagord 3	10 sept. 2007 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation Kwadacha	610	s/o	30 juin 2009 – 29 juin 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Kwakiutl	626	Klickseewy 7	15 mai 2019 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Thomas Point 5 Thomas Point 5A	01 sept. 2001 – 01 avr. 2003	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Colombie-Britannique</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée DE : Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée JUSQU'À : Mois, Année
Première Nation Kwikwasut'inxw Haxwa'mis	625	Gwayasdums 1	01 août 2000 – 07 janv. 2008	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation de Lake Babine	607	Babine 6	30 sept. 1999 – 17 juin 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Babine 25	11 sept. 2008 – 17 juin 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Leq'á:mel (anciennement Première Nation Lakahahmen)	579	Lakahahmen 11	20 oct. 2006 – 17 janv. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Skweahm 10	21 juill. 2017 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation dénée de Lhoosk'uz	721	s/o	26 nov. 2007 – 07 août 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation dénée de Lhtako	715	s/o	01 janv. 1999 – 12 juin 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation Lil'Wat	557	s/o	12 juill. 2019 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande de Little Shuswap Lake	689	North Bay 5	08 mai 2009 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Quaaout 1	08 mai 2009 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne de Lower Nicola	695	Joeyaska 2	20 oct. 2016 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Nicola Mameet 1	13 janv. 2006 – 19 mars 2008	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
			27 avr. 2009 – 22 juill. 2010 22 mai 2012 – 20 juin 2021		
Zoht 4	29 juill. 2016 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____		
Bande indienne de Lower Similkameen (Smelqmix)	598	Ashnola 10	28 nov. 2005 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Blind Creek 6	07 mai 2016 – 08 mai 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Chopaka 7 et 8	10 nov. 2011 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Lytton	705	Halhalaeden 14	29 août 2001 – 20 mai 2004 01 juin 2006 – 15 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Kitzowit 20	01 janv. 2001 – 21 nov. 2005 08 juill. 2013 – 30 nov. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Klahkamich 17 Klickkumcheen 18	01 janv. 2001 – 30 nov. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Kleetlekut 22	01 janv. 2000 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Lytton 4E	01 juin 2006 – 15 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Nickel Palm 4	01 janv. 2000 – 30 nov. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Nickeyeah 25	01 mai 2001 – 07 sept 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Nkaih 10 Stryen 9	04 déc. 2013 – 30 nov. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Nohomeen 23	01 janv. 2000 – 10 juin 2004	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Papyum 27	18 sept. 2015 – 12 avr. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Spintlum Flat 3	14 juill. 2010 – 03 janv. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Tuckozap 24	20 fev. 2013 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne de McLeod Lake	618	s/o	29 août 2001 – 20 mai 2004 01 janv. 2006 – 15 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
			16 nov. 2006 – 01 déc. 2008	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Nadleh Whut'en	612	s/o	01 juin 2004 – 17 juin 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Nazko	720	s/o	01 janv. 1999 – 03 déc. 2015 21 avr. 2020 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Neskonlith	690	Neskonlith 2	30 mars 2013 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne de Nicomen	696	s/o	27 déc. 2006 – 04 janv. 2008	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne de Nooaitch	699	s/o	11 juin 2010 – 26 févr. 2015 16 mars 2017 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
N'Quatqua	556	Nequatque 1	24 avr. 2008 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne Osoyoos	596	s/o	21 août 2007 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Pacheedaht (anciennement Pacheena ou Pacheenaht)	658	s/o	08 août 2008 – 15 avr. 2010	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne de Penticton	597	s/o	03 juin 2008 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Peters	586	s/o	22 août 2019 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Qualicum	651	s/o	15 juin 2007 – 15 août 2008	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Saik'uz	615	Sackanitecla 2	24 mars 2020 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Stoney Creek 1	07 janv. 2020 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Premières Nations de Saulteau	542	s/o	17 févr. 2005 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Colombie-Britannique</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée DE : Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée JUSQU'À : Mois, Année
Sekw'el'was (également connue sous le nom de bande de Cayoose Creek)	591	Cayoosh Creek 1	25 févr. 2019 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Semiahmoo	569	s/o	24 oct. 2003 – 16 mars 2005 13 oct. 2005 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation Shishálh (également connue sous le nom de Première Nation Sechelt)	551	s/o	14 avr. 1997 – 16 mars 2005	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Shuswap	605	s/o	01 janv. 2001 – 08 nov. 2006 25 sept. 2009 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Simpcw	691	Louis Creek 4	16 juin 2008 – 07 mai 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		North Thompson 1	16 juin 2008 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Siska	706	Siska Flat n° 3 Siska Flat n° 8	21 août 2006 – 07 mai 2010 07 janv. 2014 – 06 feb 2015 18 sept 2015 – 28 oct. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Siska Flat n° 5A Siska Flat n° 5B Zacht n° 5	23 mai 2012 – 24 avr. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne de Skeetchestn	687	s/o	13 mai 2010 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Conseil de la bande de Skidegate	670	s/o	16 juin 2011 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne Skuppah	707	s/o	20 déc. 2002 – 07 mai 2004	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Skwxwú7mesh Úxwumixw (Nation Squamish)	555	Cheakamus 11	07 oct. 2011 – 28 janv. 2013	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Snuneymuxw	648	Nanaimo River 2 Nanaimo River 3 Nanaimo River 4	30 juill. 2007 – 01 juin 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Soowahlie (également connue sous le nom de bande Soowahlie)	572	s/o	08 nov. 2005 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Splitsin	600	Enderby 2	10 juill. 2014 – 15 févr. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Spuzzum	708	s/o	01 mai 2001 – 02 mai 2002 30 juin 2003 – 05 août 2008	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Sq'ewá:lxw (également connue sous le nom de Première Nation Skawahlook)	582	Ruby Creek 2	10 juill. 2012 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Sq'ewlets (également connue sous le nom de Première Nation Scowlitz)	568	Scowlitz 1	01 janv. 2000 – 07 juin 2002 01 nov. 2005 – 09 mars 2011	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Stelat'en	613	s/o	13 mars 2012 – 01 avr. 2019	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation Sts'ailes (également connue sous le nom de bande indienne Chehalis)	559	s/o	24 janv. 2013 – 01 juin 2014	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Stswecem'c Xgat'tem (anciennement Canoe Creek)	723	Canoe Creek 1	01 mars 1999 – 25 août 2008	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Canoe Creek 2	09 sept. 2005 - 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Dog Creek 1	08 janv. 2007 - 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Dog Creek 2	16 nov. 2009 – 29 mai 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation T'l'esqox (Première Nation Toosey)	718	s/o	25 nov. 2004 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation T'la'tlasikwala	632	s/o	04 août 2017 – 01 nov. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation T'lt'q'et (anciennement connue sous le nom de bande indienne de Lillooet)	593	s/o	24 juill. 2007 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Takla Lake (anciennement connue sous le nom de bande indienne de Takla Land)	608	Lac Tacla Nord (Bates Creek) 10	18 oct. 2019 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Lac Tacla Nord 7 et 7A	16 juin 2004 – 02 mai 2008	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Tk'emlúps te Secwépemc (anciennement appelée bande indienne de Kamloops)	688	Kamloops 1	14 mars 2012 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Tl'azt'en	617	Dzitline Lee 9	07 janv. 2005 – 16 nov. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Tache 1	18 janv. 2010 – 26 juill. 2012	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Gouvernement Tl'etinqox-t'In	712	Anahim's Flat 1	04 oct. 2004 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Colombie-Britannique</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée DE : Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée JUSQU'À : Mois, Année
		Anahim's Meadow 2 Anahim's Meadow 2A	21 apr. 2008 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne de Tobacco Plains (Première Nation Yaqit ʔa-knuqʔi'it)	603	s/o	11 sept. 2008 – 25 oct. 2010	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation Toquaht	666	Macoah 1	27 mars 2002 – 31 mars 2014	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Tsal'ah (également connue sous le nom de bande indienne de Seton Lake)	595	Mission 5	21 sept 2015 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Necait 6	17 juill. 2012 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Slosh 1 Slosh 1A	26 nov. 2018 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Tsartlip	653	s/o	18 oct. 2019 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation dénée Tsay Keh	609	s/o	25 sept. 2006 – 01 déc. 2008	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Tšideldel (anciennement connue sous le nom d'Alexis Creek)	710	Michel Gardens 36	01 avr. 1999 – 12 oct. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Redstone Flat 1	15 oct. 2003 – 21 oct. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Ts'kw'aylaxw (également connue sous le nom de bande indienne Pavilion)	594	Pavilion 1	13 oct. 2004 – 28 juin 2006	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation d'Ucluelet (gouvernement Yuuʔiʔath)	668	IR6 (Modern Treaty land)	20 mai 2014 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		IR7 (Modern Treaty land)	20 mai 2014 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation d'Upper Nicola	697	Nicola Lake 1	19 juill. 2005 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation d'Upper Similkameen	599	s/o	17 mai 2018 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Westbank	601	Tsinikeptum 9	05 août 2008 – 12 nov. 2020	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Wet'Suwet'En	725	s/o	13 mars 2012 – 18 mars 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne de Whispering Pines/Clinton	702	s/o	20 févr. 2007 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Williams Lake	719	Williams Lake 1	01 juill. 2000 – 15 août 2002 30 juin 2003 - 27 juin 2005 09 sept. 2005 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Xatšúll (anciennement connue sous le nom de bande indienne de Soda Creek)	716	Soda Creek 1	08 août 2001 – 27 sept. 2002 17 sept. 2004 – 04 nov. 2005	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Xaxli'p (également connue sous le nom de bande indienne de Fountain)	592	Chilhil 6	27 sept. 2016 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Fountain 3A	25 mars 2011 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Gouvernement de la Première Nation Xenigwet'in	714	Chilco Lake 1A	18 oct. 2001 – 09 mars 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Lohbiee 3	01 mai 2001 – 11 dec. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Tanakut 4 and Lohbiee 3	12 juin 2011 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Xwisten (également connue sous le nom de bande indienne de Bridge River)	590	s/o	19 nov. 2012 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Yunesi't'in	717	s/o	01 avr. 1999 – 30 sept. 2002	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Manitoba</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée DE : Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée JUSQU'À : Mois, Année
Première Nation de Beren's River	266	s/o	01 juill. 2005 – 21 août 2006	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation dakota de Canupawakpa	289	s/o	26 mars 2014 – 28 sept. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de God's Lake Narrows	296	God's Lake 23	24 avr. 2005 – 29 juill. 2019	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Hollow Water	263	s/o	20 déc. 2016 – 02 mai 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Kinonjeoshtegon (également connue sous le nom de Première Nation Jackhead)	268	s/o	07 juill. 2016 – 22 juin 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Manitoba</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée <b>DE :</b> Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée <b>JUSQU'À :</b> Mois, Année
Première Nation de Lake Manitoba	271	s/o	23 juin 2014 – 23 mars 2016 06 avr. 2016 – 08 mai 2017 13 juin 2019 – 23 déc. 2020	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Little Grand Rapids	270	s/o	17 août 2004 – 16 nov. 2005	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Little Saskatchewan	274	s/o	26 sept. 2019 – 23 mars 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Long Plain	287	Long Plain 6	22 juill. 2016 – 08 févr. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Pauingassi	327	s/o	24 sept. 2014 – 16 mars 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Pinaymootang (anciennement connue sous le nom de Première Nation Fairford)	272	s/o	24 août 2012 – 17 avr. 2019	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Pine Creek	282	s/o	01 mai 2003 – 29 mai 2004	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Sagkeeng (également connue sous le nom de bande indienne de Fort Alexander)	262	s/o	05 août 2016 – 09 mars 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie de Sapotawayak	314	s/o	10 juill. 2019 – 20 mai 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Shamattawa	307	s/o	06 déc. 2018 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie de Tatakweyak	306	s/o	17 mai 2017 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Wuskwi Sipihk	324	Swan Lake 65C	01 oct. 2001 – 14 janv. 2005 24 avr. 2014 – 30 juill. 2020	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Nouveau-Brunswick</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée <b>DE :</b> Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée <b>JUSQU'À :</b> Mois, Année
Bande micmaque de Buctouche (également connue sous le nom de Tjopgotitjig)	4	s/o	10 juin 2010 – 14 févr. 2014	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation d'Eel Ground	7	Big Hole Tract 8 (section sud)	08 oct. 2008 – 10 avr. 2019	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Fort Folly	9	s/o	06 mars 2002 – 24 mai 2005	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation d'Indian Island	10	s/o	07 avr. 2005 – 08 juill. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Pabineau	13	s/o	01 juin 2005 – 14 juill. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Tobique (Neqotkuk)	16	s/o	19 juill. 2007 – 24 mai 2011	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Welamukotuk (également connue sous le nom de Première Nation Oromocto)	12	s/o	12 août 2008 – 27 nov. 2009	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Woodstock	17	s/o	01 mars 2005 – 01 mai 2007	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée <b>DE :</b> Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée <b>JUSQU'À :</b> Mois, Année
Première Nation de Miawpukek	47	s/o	08 oct. 2008 – 06 sept. 2011 10 sept. 2014 – 13 juin 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Nouvelle-Écosse</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée <b>DE :</b> Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée <b>JUSQU'À :</b> Mois, Année
Première Nation de Millbrook	27	s/o	15 sept. 2006 – 04 févr. 2013	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Potlotek (anciennement connue sous le nom de Chapel Island)	22	Chapel Island 5	13 févr. 2015 – 27 mai 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Ontario</b>	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée DE : Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée JUSQU'À : Mois, Année
Première Nation d'Alderville	160	s/o	29 mai 2013 – 11 févr. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn	163	s/o	07 juill. 2008 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Animakee Wa Zhing n° 37 (anciennement connue sous le nom de Northwest Angle 37)	152	Lake of the Woods 37	12 juin 2007 – 18 août 2011 09 févr. 2015 – 20 févr. 2019	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Whitefish Bay 34A	26 sept. 2002 – 03 sept. 2020	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Anishinaabeg de Naongashiing	125	Saug-A-Gaw-Sing 1	15 févr. 2019 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation d'Aroland	242	s/o	04 sept. 2008 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Asubpeeschoseewagunk Netum Anishinabek (Première Nation de Grassy Narrows)	149	s/o	01 mars 2009 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Attawapiskat	143	s/o	01 janv. 2009 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Bearskin Lake	207	s/o	21 févr. 2002 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Big Grassy	124	s/o	01 mars 2017 – 17 avr. 2019	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek (également connue sous le nom de Première Nation de Rocky Bay)	197	s/o	10 août 2015 – 11 août 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Cat Lake	216	s/o	07 févr. 2002 – 27 juill. 2006 13 oct. 2006 – 17 déc. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation des Chippewas de Georgina Island	138	s/o	24 avr. 2017 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation des Chippewas de Nawash Unceded	122	s/o	21 janv. 2019 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Constance Lake	182	s/o	25 juill. 2010 – 03 juill. 2012 10 avr. 2014 – 26 sept. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Couchiching	126	s/o	05 avr. 2004 – 03 oct. 2005	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Curve Lake	161	s/o	14 août 2015 – 06 juin 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Deer Lake	237	s/o	01 nov. 2001 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation d'Eabametoong	183	s/o	01 août 2001 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation d'Eagle Lake	148	s/o	20 sept. 2002 – 31 août 2009	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Fort Severn	215	s/o	01 juill. 2001 – 01 déc. 2003 04 févr. 2019 – 25 sept. 2020	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Fort Albany	142	s/o	12 août 2003 – 23 juin 2006	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Hiawatha	162	s/o	07 juill. 2008 – 28 févr. 2019	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation crie de Kashechewan	243	s/o	12 août 2003 – 23 juin 2006	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Kee-way-win	325	s/o	23 juin 2004 – 23 avr. 2008	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Kiashke Zaaging Anishinaabek (également connue sous le nom de Première Nation de Gull Bay)	188	s/o	30 avr. 2009 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Kingfisher	212	Kingfisher Lake 1	22 oct. 2004 – 08 sept. 2009	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Kitchenuhmaykoosib Inninuwug	209	s/o	26 juill. 2001 – 16 avr. 2003 18 nov. 2005 – 16 août 2010	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation du lac La Croix	127	s/o	06 févr. 2017 – 25 oct. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation du Lac Seul	205	s/o	01 janv. 1999 – 07 janv. 2020	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Marten Falls	186	s/o	18 juill. 2005 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation ojibwée de Mishkeegogamang	203	Osnaburgh 63A	08 avr. 2002 – 20 avr. 2007 09 mars 2015 – 28 mars 2017 10 juin 2019 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Osnaburgh 63B	01 août 2001 – 13 avr. 2004 22 août 2013 – 29 août 2014 18 oct. 2016 – 19 déc. 2017 07 oct. 2019 – 09 nov. 2020	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation des Mississaugas de Scugog Island	140	s/o	23 oct. 2008 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Ontario</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée DE : Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée JUSQU'À : Mois, Année
Première Nation de Mitaanigamiing	133	s/o	25 mai 2020 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Mohawks de la baie de Quinte	164	s/o	22 mai 2003 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Moose Deer Point	135	s/o	01 janv. 1998 – 19 déc. 2007	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Muskrat Dam	213	s/o	24 oct. 2003 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Naotkamegwanning	158	s/o	25 sept. 2003 – 29 sept. 2005 31 août 2006 – 25 juin 2008 08 août 2008 – 08 avr. 2010	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Neskantaga	239	s/o	20 nov. 1995 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Netmizaaggamig Nishnaabeg (anciennement connue sous le nom de Première Nation de Pic Mobert)	195	Pic Mobert Nord	29 janv. 2010 – 20 juin 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Pic Mobert Sud	31 oct. 2003 – 11 août 2006 26 févr. 2008 – 16 déc. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Nibinamik	241	s/o	15 sept. 2003 – 10 nov. 2004 23 mars 2007 – 04 nov. 2008 26 févr. 2009 – 05 déc. 2011 05 févr. 2013 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Nigigoosimikaaning (anciennement connue sous le nom de Première Nation Nicickousemenecaning et de Première Nation Red Gut)	129	s/o	05 févr. 2019 – 30 sept. 2020	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation Niisaachewan Anishinaabe (anciennement Nation ojibwée Ochiichagwe' Babigo'Ining)	147	s/o	01 oct. 2004 – 21 déc. 2006	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Nipissing	220	s/o	16 avr. 2007 – 20 févr. 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de North Caribou Lake (également connue sous le nom de Weagamow Lake et de Round Lake)	204	s/o	01 août 2001 – 15 nov. 2004 08 nov. 2006 – 01 juin 2009 03 mars 2020 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de North Spirit Lake	238	s/o	01 août 2001 – 27 févr. 2019 05 avr. 2019 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Northwest Angle 33	151	Northwest Angle 33B	11 avr. 2011 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Whitefish Bay 33A	10 oct. 2000 – 10 nov. 2009	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation ojibwée de Saugeen	258	s/o	20 févr. 2015 – 15 mai 2017 26 avr. 2018 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation Oneida de la Tamise	169	s/o	26 sept. 2019 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Pikangikum	208	s/o	01 oct. 2000 – 08 juill. 2002 17 oct. 2005 – 17 sept. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Poplar Hill	236	s/o	18 juill. 2006 – 01 oct. 2008	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Bande indienne de Red Rock (réserve de Lake Helen)	193	Lake Helen 53A	13 oct. 2009 – 26 juin 2014	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Sachigo Lake	214	s/o	07 juin 2016 – 20 avr. 2018 19 oct. 2018 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Sandy Lake	211	s/o	10 oct. 2002 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Serpent River	201	s/o	01 sept. 2015 – 08 nov. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Shoal Lake n° 40	155	s/o	18 févr. 1997 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation de Slate Falls	259	s/o	07 juill. 2004 – 05 févr. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation Taykwa Tagamou	145	s/o	02 nov. 2005 – 24 oct. 2008 14 avr. 2011 – 28 oct. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nations indépendantes de Wabaseemoong	150	s/o	11 août 2017 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Wabauskang	156	s/o	15 déc. 2014 – 15 mai 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation ojibwée de Wabigoon Lake	157	s/o	07 déc. 2001 – 29 sept. 2003	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Mohawks de Wahta	134	s/o	11 sept. 2013 – 31 mars 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Wapekeka	206	s/o	17 juill. 2002 – 05 oct. 2007	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Wasauksing	136	s/o	01 déc. 1998 – 21 nov. 2012	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Washagamis Bay (également connue sous le nom de Première Nation d'Obashaandagaang Bay)	235	s/o	19 déc. 2008 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Ontario</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée DE : Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée JUSQU'À : Mois, Année
Première Nation de Wauzhushk Onigum	153	s/o	14 mars 2003 – 28 juin 2004 26 mai 2008 – 09 mars 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Wawakapewin	234	s/o	03 mars 2004 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Webequie	240	s/o	03 juin 2003 – 27 juin 2007 02 avr. 2009 – 07 oct. 2010 08 avr. 2016 – 24 avr. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Weenusk	146	s/o	15 févr. 2006 – 19 déc. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Wunnumin Lake	217	s/o	01 mars 2001 – 13 juin 2005	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Zhiibaahaasing	173	s/o	12 août 2011 – 16 oct. 2013	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Île-du-Prince-Édouard</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée DE : Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée JUSQU'À : Mois, Année
Première Nation d'Abegweit	1	Morell 2	29 avr. 2009 – 17 nov. 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Rocky Point 3	10 janv. 2008 – 20 nov. 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Scotchfort 4	07 janv. 2010 – 14 oct. 2011	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Québec</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée DE : Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée JUSQU'À : Mois, Année
Communauté Anicinape de Kitcisakik	62	s/o	25 juill. 2005 – 27 juill. 2013	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Conseil des Innus de Pakua Shipu	88	s/o	14 févr. 2003 – 05 nov. 2004	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Conseil des Innus de Pessamit (également connu sous le nom de réserve indienne de Pessamit)	85	s/o	16 août 2009 – 24 août 2012	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Kitigan Zibi Anishinabeg	73	s/o	12 août 1999 – 11 déc. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

<b>Saskatchewan</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée DE : Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée JUSQU'À : Mois, Année
Nation crie de Beardy et Okemasis	369	Réserve indienne Beardy's & Okemasis n° 96 et 97	13 nov. 2008 – 19 nov. 2009	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie de Big Island Lake	399	s/o	20 août 2013 – 25 juin 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation d'Éléonore de Black Lake	359	s/o	16 janv. 2007 – 17 sept. 2009 19 avr. 2013 – 23 janv. 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation dénée de Buffalo River	398	s/o	11 mars 2011 – 30 nov. 2012	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation dénée de la rivière Clearwater	401	Clearwater 223	24 avr. 2006 – 31 oct. 2019	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Cote	366	s/o	16 avr. 2007 – 04 févr. 2010	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Cowessess	361	s/o	15 févr. 2017 – 22 mars 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie de Cumberland House	350	Nation crie de Cumberland House	18 mars 2015 – 02 août 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Fishing Lake	390	Fishing Lake 89	15 août 2007 – 23 juin 2009	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation d'Éléonore de Fond Du Lac	351	s/o	16 juill. 2017 – 19 oct. 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation d'Éléonore de Hatchet Lake	352	s/o	22 déc. 2004 – 25 janv. 2007	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

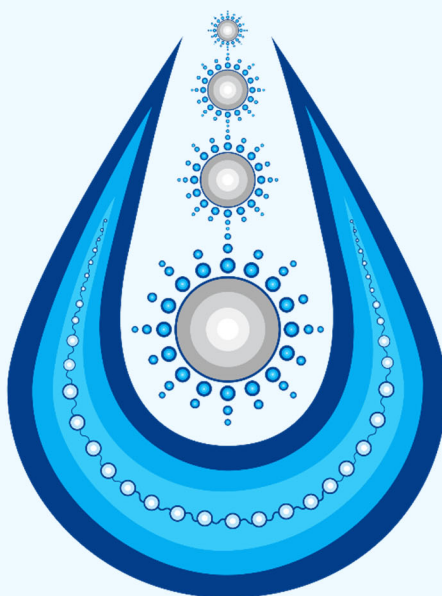
<b>Saskatchewan</b> Première Nation	Numéro de la Première Nation/ Bande	Nom(s) des réserves éligibles	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée DE : Mois, Année	J'ai vécu sur cette Première Nation touchée JUSQU'À : Mois, Année
Première Nation de Kahkewistahaw	362	s/o	18 juin 2012 – 01 oct. 2014 03 juin 2015 – 31 oct. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Keeseekoose	367	Keeseekoose IR n° 66	04 juill. 2005 – 23 nov. 2006 20 août 2008 – 05 févr. 2010	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Little Pine	340	s/o	14 nov. 2018 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie de Ministikwan Lake	397	Ministikwan 161	09 mars 2020 – 08 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Ministikwan 161A	09 mars 2007 – 08 mai 2008 14 août 2014 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie du lac Montréal	354	s/o	17 oct. 2010 – 24 oct. 2016	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Moosomin	342	s/o	30 mars 2011 – 10 févr. 2014	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Muscowpetung	381	s/o	19 déc. 2006 – 05 janv. 2009	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Muskowekwan	392	s/o	20 janv. 2014 – 25 févr. 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Nekaneet	380	s/o	26 août 2013 – 30 nov. 2016 26 oct. 2017 – 04 mars 2019	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation d'Okanese	382	s/o	11 avr. 2006 – 01 mars 2013	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie de Peepeekisis	384	s/o	08 avr. 2005 – 01 août 2007 21 oct. 2009 – 15 nov. 2010 10 avr. 2013 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie de Peter Ballantyne	355	Réserve du Chef Joseph Custer	20 août 2019 – 22 mars 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Pelican Narrows 1848 Pelican Narrows 206	25 août 2015 – 07 nov. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie de Poundmaker	345	Poundmaker 114	18 sept. 2003 – 20 mars 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Communauté DFIT (Poundmaker 114-18B)	15 déc. 2006 – 21 avr. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie de Red Earth	356	Carrot River 29A et Red Earth 29	20 avr. 2006 – 04 déc. 2008 27 sept. 2013 – 13 mai 2015 24 juin 2016 – 02 mars 2018	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Sauleteaux	347	Sauleteaux 159H	06 nov. 2012 – 10 sept. 2014	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie de Shoal Lake	357	s/o	07 juin 2006 – 07 nov. 2008	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation Dakota de Standing Buffalo	386	s/o	16 juill. 2008 – 02 sept. 2009 09 mai 2018 – 10 juill. 2019	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation crie de Star Blanket	387	Réserve indienne Star Blanket n° 83 et n° 83B	10 janv. 2007 – 20 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
		Réserve indienne Wa-Pii-Moos-Toosis (White Calf)	10 janv. 2007 – 28 sept. 2011	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation de Sweetgrass	348	Réserve indienne Sweet Grass n° 113	11 janv. 2002 – 26 janv. 2017	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Nation Dakota de Wahpeton	358	s/o	23 août 2011 – 29 mai 2015	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
Première Nation White Bear	365	s/o	02 août 2007 – 28 janv. 2010 20 sept. 2011 – 15 juin 2021	Mois __, Année ____	Mois __, Année ____

### Autre(s) Première(s) Nation(s)/Périodes de résidence

Si vous pensez qu'une Première Nation où la personne a vécu a fait l'objet d'un avis concernant la qualité de l'eau potable qui a duré un an ou plus entre le 20 novembre 1995 et le 20 juin 2021, mais que vous ne trouvez pas cette Première Nation dans la liste ci-dessus, vous pouvez nous appeler, ou vous pouvez inclure cette information ici. Nous ferons une enquête et il se peut que nous devions vous demander des informations supplémentaires.

Vous pouvez également utiliser cette section si la personne a vécu dans une Première Nation figurant sur la liste ci-dessus pendant deux ou plusieurs périodes distinctes.

Première Nation	Province	Numéro de la Première Nation/Bande (facultatif)	Dates de l'avis sur la qualité de l'eau potable	La personne a vécu dans cette Première Nation touchée DE : Mois, Année	La personne a vécu dans cette Première Nation touchée JUSQU'À : Mois, Année
				Mois __, Année ____	Mois __, Année ____
				Mois __, Année ____	Mois __, Année ____



# RÈGLEMENT sur l'eau potable des Premières Nations

## PARTIE 3 : AUTORISATION



Dans cette section, nous **voulons nous assurer que vous avez pris connaissance des conditions générales importantes et que vous les acceptez** dans le cadre de la soumission de cette demande en tant que représentant personnel :

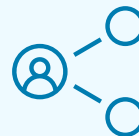


*L'administrateur traite les demandes d'indemnisation, comme celle que vous soumettez en remplissant ce formulaire.*

1. Le travail de l'administrateur consiste à traiter les demandes avec soin, équité et efficacité, en fonction des instructions qui lui sont données et des informations qui lui sont transmises. Il ne représente ni le Canada, ni les Premières Nations, ni les membres des Premières Nations. Il n'est pas avocat et n'offre pas de conseils juridiques.
2. Étant donné que l'administrateur s'en tient à gérer les demandes, il ne lui appartient pas de déterminer ou de protéger les droits juridiques du Canada, des Premières Nations ou des membres des Premières Nations, ni de soulever des questions que le Canada, les Premières Nations ou les membres des Premières Nations n'ont pas soulevées.
3. Les avocats sont à votre disposition pour vous fournir des conseils juridiques gratuitement. Vous pouvez les joindre en appelant la ligne d'assistance gratuite des avocats de l'action collective au 1-833-265-7589.
4. Dans le cadre de ce processus de demande d'indemnisation, l'administrateur peut vous demander des informations supplémentaires.

5. Dans le cadre de ce processus de demande d'indemnisation, l'administrateur peut divulguer les renseignements que vous fournissez ou le montant de l'indemnisation à l'un des groupes suivants : la Première Nation dont la personne est membre, la ou les Premières Nations où elle a vécu, le Canada, les avocats du groupe, le tiers évaluateur, le comité mixte, le comité de mise en œuvre du règlement ou le comité consultatif des Premières Nations sur la salubrité de l'eau potable, ainsi que toute autre personne ayant déposé une demande d'indemnisation au nom de la personne que vous représentez.

6. Le Canada, dans le cadre de ce processus, peut divulguer des renseignements en sa possession à un ou plusieurs des groupes suivants : l'administrateur, les avocats du groupe, le tiers évaluateur, le comité mixte, le comité de mise en œuvre du règlement ou le comité consultatif des Premières Nations sur la salubrité de l'eau potable.






*La confidentialité est primordiale. Les renseignements que vous soumettez resteront confidentiels, à moins que nous devions les communiquer à d'autres personnes dans le cadre de ce processus.*





*Vous pouvez en savoir plus sur les rôles et les membres de ces groupes en consultant la page de la FAQ en ligne sur le site [www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr](http://www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr).*



7. Nous nous baserons sur les renseignements que vous nous fournirez, et **en signant et en soumettant ce formulaire, vous certifiez que tous les renseignements que vous avez fournis sont à votre connaissance exacts**. Si quelqu'un vous a aidé à remplir ce formulaire, vous confirmez également qu'il vous a lu tout ce qu'il a écrit sur ce formulaire et tout ce qu'il a inclus ou joint à celui-ci.



Votre déclaration et votre signature	« Tout ce qui figure dans ce formulaire est à ma connaissance exact. J'ai pris connaissance des conditions générales importantes, je les comprends et je les accepte, et je consens à la divulgation et à l'utilisation de tous les renseignements que j'ai fournis, y compris, mais sans s'y limiter, mes renseignements personnels, conformément à ce qui précède et au règlement. »  _____ <i>Signez ici</i> 
Votre nom complet en caractères d'imprimerie ( <i>prénom, nom de famille</i> )	_____
Date à laquelle vous avez signé ce formulaire	Jour ____ Mois ____ Année ____
<p> Il faut également que quelqu'un soit <b>témoin</b> de votre signature du présent formulaire de demande d'indemnisation. Le témoin n'a PAS besoin de lire ce que vous avez écrit dans ce formulaire ou de vérifier que ce que vous avez écrit est exact. Toute personne âgée de plus de 18 ans peut être votre témoin.</p>	
Déclaration et signature du témoin	« J'ai été témoin de la signature de ce formulaire par la personne ci-dessus. »  _____ <i>Votre témoin signe ici</i> 
Nom complet de votre témoin en caractères d'imprimerie ( <i>prénom, nom de famille</i> )	_____
Date à laquelle le témoin a signé ce formulaire	Jour ____ Mois ____ Année ____



## **Vous êtes sur la bonne voie! Voici ce qu'il vous reste à faire...**



 Si vous présentez une demande d'indemnisation pour des préjudices déterminés au nom de la personne remplissez **les parties 4 et 5.** 

Choisissez **ci-dessous la section** qui s'applique à la personne pour laquelle vous présentez une demande d'indemnisation :

 Si vous présentez une demande d'indemnisation au nom d'une personne frappée d'incapacité remplissez **la partie 6.** 

 Si vous présentez une demande d'indemnisation au nom d'un enfant mineur  remplissez **la partie 7.**

 Si vous présentez une demande d'indemnisation au nom d'une personne décédée ayant des héritiers  remplissez **la partie 8.**

 Si vous présentez une demande d'indemnisation au nom d'une personne décédée sans héritiers  remplissez **la partie 9.**



*Vous devez remplir **UNIQUEMENT** les parties qui s'appliquent à votre situation. Vous pouvez laisser les autres parties vides.*

✓ Une fois que vous avez terminé les étapes ci-dessus, veuillez choisir **une** des options suivantes pour soumettre la demande d'indemnisation :

*Par courrier postal*

Administrateur des demandes  
d'indemnisation de l'action collective  
relative à l'eau potable,  
a/s de Deloitte  
Case postale 160 STN Adelaide  
Toronto (Ontario) M5C 2J2, Canada

**ou**

*Par courriel*

firstnationswater@deloitte.ca

**ou**

*Par télécopieur*

647-738-5206

*Vous pouvez soumettre votre demande par courrier postal, par courriel ou par télécopieur. Choisissez le moyen le plus simple pour vous.*



*Une fois que vous aurez soumis votre demande d'indemnisation, l'administrateur communiquera avec vous pour confirmer qu'il l'a bien reçue. Si vous avez des questions à n'importe quelle étape du processus, vous pouvez nous appeler au 1-833-252-4220.*



## PARTIE 4 : PRÉJUDICES DÉTERMINÉS

(Cette section est facultative)

**Cette partie est facultative. Vous n'avez pas l'obligation de la remplir.**

Ce règlement a pour but d'offrir reconnaissance et réconfort à ceux qui ont souffert. L'eau potable impure et insalubre est source de maux pour tous, mais **certaines personnes ont subi des préjudices supplémentaires : des préjudices graves et déterminés directement causés par l'eau insalubre.** Si cela est arrivé à la personne pour laquelle vous présentez une demande, vous pouvez remplir cette partie et présenter une demande d'indemnisation supplémentaire pour elle.



Il est souvent difficile de parler de la souffrance. Nous ne voulons pas refaire vivre un traumatisme à quiconque, c'est pourquoi nous avons fait notre possible pour que ce formulaire soit très simple et factuel. Si vous avez besoin d'un soutien émotionnel, veuillez appeler la ligne d'assistance Espoir pour le mieux-être au 1-855-242-3310 ou envoyer un message en ligne à [www.espoirpourlemieuxetre.ca](http://www.espoirpourlemieuxetre.ca).

Il y a deux niveaux d'indemnisation supplémentaire.  
Voici les règles à suivre pour présenter une demande d'indemnisation :

**Le niveau de préjudice 1 concerne les préjudices graves qui ont duré plus d'un mois, mais moins d'un an.** Pour être admissible, la personne doit répondre à tous les critères suivants :

1. Elle doit avoir souffert de problèmes de santé importants et prolongés qui ont nui à sa qualité de vie et perturbé son bien-être ou ses activités quotidiennes.
2. Les préjudices doivent avoir été **directement causés par l'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable**, soit parce que la personne a utilisé de l'eau traitée ou de l'eau du robinet conformément à l'avis, mais a quand même été malade, soit parce qu'elle n'a pas eu un accès approprié à de l'eau traitée ou à de l'eau du robinet.

*Cela signifie qu'elle doit avoir suivi les instructions de l'avis. Par exemple, si un avis d'ébullition de l'eau était en vigueur, elle doit avoir suivi les instructions et toujours faire bouillir l'eau du robinet au préalable. Cela signifie également que la personne doit avoir utilisé de l'eau traitée ou de l'eau du robinet. L'utilisation d'eau non traitée provenant de sources d'eau de surface telles que des lacs, des étangs ou des rivières n'est pas couverte.*

3. Les symptômes doivent avoir persisté pendant des jours consécutifs totalisant au moins un mois, mais moins d'un an.
4. La personne doit avoir essayé d'obtenir un traitement pour ses préjudices.

*Dans de nombreuses Premières Nations, il peut être difficile d'accéder aux soins de santé. Par conséquent, si la personne n'a pas pu se faire soigner, elle peut quand même présenter une demande d'indemnisation, pour autant qu'elle ait essayé d'obtenir l'aide de quelqu'un par exemple un aîné, un responsable de la santé communautaire, un chaman, un gardien du savoir, un praticien de médecine traditionnelle, un guérisseur, une infirmière ou un médecin.*



**Le niveau de préjudice 2 concerne les préjudices graves qui ont duré plus d'un an.** Pour être admissible, la personne doit répondre à tous les critères suivants :

1. Elle doit avoir souffert de problèmes de santé importants et prolongés qui ont nui à sa qualité de vie et perturbé son bien-être ou ses activités quotidiennes.
2. Les préjudices doivent avoir été **directement causés par l'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable**, soit parce qu'elle a utilisé de l'eau traitée ou de l'eau du robinet conformément à l'avis, mais a quand même été malade, soit parce qu'elle n'a pas eu un accès approprié à de l'eau traitée ou à de l'eau du robinet.




*Cela signifie qu'elle doit avoir suivi les instructions de l'avis. Par exemple, si un avis d'ébullition de l'eau était en vigueur, elle doit avoir suivi les instructions et toujours faire bouillir l'eau du robinet au préalable. Cela signifie également que la personne doit avoir utilisé de l'eau traitée ou de l'eau du robinet. L'utilisation d'eau non traitée provenant de sources d'eau de surface telles que des lacs, des étangs ou des rivières n'est pas couverte.*


3. Les symptômes doivent avoir persisté pendant des jours consécutifs totalisant au moins un an.
4. La personne doit avoir reçu un traitement pour ses préjudices auprès d'un professionnel de la santé.

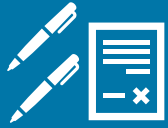


*Un professionnel de la santé peut être l'une des personnes suivantes : un praticien de médecine traditionnelle, un guérisseur ou un médecin.*

- ✓ Le montant de l'indemnisation pour les préjudices déterminés dépendra du nombre de demandes d'indemnisation admissibles présentées par les membres de l'action collective. Si la personne concernée est admissible, son indemnisation sera basée sur le nombre total de demandes admissibles, le type de préjudice subi et le niveau de ce préjudice.
- ✓ Vous pouvez choisir plusieurs types de préjudice parmi les neuf de la liste ci-dessous, mais vous ne pouvez choisir qu'un seul niveau de préjudice pour chaque type. Veuillez indiquer tout ce qui s'applique à la personne concernée. Si vous choisissez plusieurs types de préjudice, l'administrateur pourrait communiquer avec vous pour obtenir des précisions.
- ✓ Vous n'avez pas l'obligation de fournir des documents justificatifs ou des témoignages pour présenter une demande d'indemnisation. Mais si vous le souhaitez, lorsque vous soumettez la demande, vous pouvez inclure des éléments tels que (a) les dossiers médicaux relatifs au préjudice et à sa cause; (b) d'autres dossiers, y compris des dossiers écrits, des photographies et des vidéos, relatifs au préjudice et à sa cause; (c) une déclaration écrite; ou (d) un témoignage oral.

Type de préjudice	Préjudices déterminés (diagnostic médical)  Sélectionnez (✓) celles qui s'appliquent	Symptômes et professionnel(s) de la santé  Veuillez indiquer le nom du ou des professionnels de la santé auprès desquels vous avez demandé ou reçu un traitement médical pour ce préjudice.	Niveau de préjudice 1	Niveau de préjudice 2
			Plus d'un mois, mais moins d'un an	Au moins un an 
1. Digestif (gastro-entérologique) <i>(troubles affectant l'estomac, les intestins et les organes associés)</i>	<input type="checkbox"/> Ingestion de bactéries <input type="checkbox"/> Infection virale <input type="checkbox"/> Ingestion de produits chimiques en quantités nocives pour la santé humaine <input type="checkbox"/> Ulcères de l'estomac	<b>Symptômes possibles :</b> crampes d'estomac, nausées, diarrhée, douleurs abdominales, déshydratation, constipation.  <b>Nom du professionnel de la santé :</b> _____  <b>Type de praticien :</b> _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Respiratoire	<input type="checkbox"/> Intoxication au chlore <input type="checkbox"/> Ingestion de produits chimiques en quantités nocives pour la santé humaine, entraînant des problèmes respiratoires	<b>Symptômes possibles :</b> graves difficultés respiratoires, douloureuse irritation des voies respiratoires ou des poumons, douleurs thoraciques importantes, essoufflement, bleuissement de la peau.  <b>Nom du professionnel de la santé :</b> _____  <b>Type de praticien :</b> _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Dermatologique <i>(affection de la peau, des cheveux et des ongles)</i>	<input type="checkbox"/> Infections cutanées (de la peau) <input type="checkbox"/> Lésions cutanées (de la peau) <input type="checkbox"/> Intoxication au chlore	<b>Symptômes possibles :</b> cellulite (infection bactérienne, gonflement, rougeur), furoncles, lésions cutanées, pigmentation de la peau, cloques, décoloration de la peau, fièvre.  <b>Nom du professionnel de la santé :</b> _____  <b>Type de praticien :</b> _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Foie	<input type="checkbox"/> Infection virale (hépatite A) <input type="checkbox"/> Ingestion de bactéries <input type="checkbox"/> Atteintes hépatiques (kystes, lésions, intoxication) <input type="checkbox"/> Ingestion de produits chimiques en quantités nocives pour la santé humaine, entraînant des lésions hépatiques	<b>Symptômes possibles :</b> décoloration des yeux et de la peau, gonflement des jambes et des chevilles, fatigue chronique, perte d'appétit, douleurs abdominales, inflammation du foie, insuffisance hépatique.  <b>Nom du professionnel de la santé :</b> _____  <b>Type de praticien :</b> _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Neurologique <i>(cerveau/système nerveux)</i>	<input type="checkbox"/> Ingestion de produits chimiques en quantités nocives pour la santé humaine, entraînant des lésions neurologiques	<b>Symptômes possibles :</b> irritabilité, déficit de l'attention, maux de tête, insomnie, étourdissements, pertes de mémoire, baisse du QI, modifications comportementales chez les enfants.  <b>Nom du professionnel de la santé :</b> _____  <b>Type de praticien :</b> _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Infections transmissibles par le sang	<input type="checkbox"/> Infections contractées après avoir utilisé une solution aqueuse issue d'injections/seringues/aiguilles, y compris l'endocardite infectieuse	<b>Symptômes possibles :</b> douleurs aux articulations et aux muscles, douleurs thoraciques, fatigue, symptômes grippaux, sueurs nocturnes, essoufflement, œdème du bas du corps, souffle cardiaque.  <b>Nom du professionnel de la santé :</b> _____  <b>Type de praticien :</b> _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Rein	<input type="checkbox"/> Ingestion de produits chimiques en quantités nocives pour la santé humaine, entraînant des lésions rénales	<b>Symptômes possibles :</b> atteinte rénale, lésions aux reins, insuffisance rénale.  <b>Nom du professionnel de la santé :</b> _____  <b>Type de praticien :</b> _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Tumeurs ou cancer	<input type="checkbox"/> Ingestion de produits chimiques en quantités nocives pour la santé humaine, entraînant des tumeurs ou un cancer	<b>Symptômes possibles :</b> tumeurs, cancer.  <b>Nom du professionnel de la santé :</b> _____  <b>Type de praticien :</b> _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Type de préjudice	Préjudices déterminés (diagnostic médical)  Sélectionnez (✓) celles qui s'appliquent	Symptômes et professionnel(s) de la santé  Veuillez indiquer le nom du ou des professionnels de la santé auprès desquels vous avez demandé ou reçu un traitement médical pour ce préjudice.	Niveau de préjudice 1	Niveau de préjudice 2
			Plus d'un mois, mais moins d'un an	Au moins un an 
9. Santé mentale	<input type="checkbox"/> <b>Dépression</b> (trouble dépressif majeur ou trouble dépressif persistant)	<b>Symptômes possibles</b> : humeur dépressive, diminution de l'intérêt ou du plaisir, perte ou gain de poids significatif, insomnie ou hypersomnie, agitation, fatigue, perte d'énergie, incapacité à distinguer ce qui est réel de ce qui semble l'être, diminution de l'aptitude à penser ou à se concentrer ou indécision, idées suicidaires récurrentes, tentative de suicide.  Nom du professionnel de la santé : _____ Type de praticien : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> <b>Trouble panique</b> (une vague soudaine de peur ou de malaise intense qui atteint son paroxysme en quelques minutes)	<b>Symptômes possibles</b> : palpitations, battements de cœur ou accélération du rythme cardiaque, transpiration, tremblements ou secousses, sensation d'essoufflement ou d'étouffement, sensation d'étranglement, douleur ou gêne thoracique, nausées, sensations de vertige, d'instabilité, d'étourdissement, ou de faiblesse, frissons ou sensations de chaleur, paresthésie (engourdissement ou picotement), sentiment d'irréalité ou impression d'être détaché de soi, peur de perdre le contrôle, peur de mourir.  Nom du professionnel de la santé : _____ Type de praticien : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> <b>Toxicomanie/Dépendances</b> Une des dépendances suivantes : - Dépendance à l'alcool - Dépendance au cannabis - Dépendance au tabac - Dépendance aux sédatifs, aux hypnotiques et aux anxiolytiques	<b>Symptômes possibles</b> : consommation de grandes quantités de substances ou sur une longue période, incapacité à réduire ou à contrôler la consommation, temps consacré à l'obtention, à la consommation ou à la récupération de la consommation, forte envie/urgence de consommer, incapacité à remplir ses obligations au travail, à l'école ou à la maison en raison de la consommation, abandon des activités sociales, professionnelles ou récréatives en raison de la consommation, consommation même si elle est physiquement dangereuse, besoin d'augmenter les quantités pour être sous l'emprise de la substance ou obtenir l'effet désiré, consommation pour soulager ou éviter les symptômes de sevrage.  Nom du professionnel de la santé : _____ Type de praticien : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> <b>Trouble de stress post-traumatique (TSPT)</b> (exposition à une mort réelle, à une menace de mort ou à des blessures graves)	<b>Symptômes possibles</b> : exposition répétée ou extrême à des éléments éprouvants des événements traumatiques, exposition répétée ou extrême à des éléments des événements traumatiques, évitement de souvenirs, de pensées ou de sentiments pénibles concernant les événements traumatiques, modifications négatives du fonctionnement du cerveau (pensée) et de l'humeur associées aux événements traumatiques, modifications marquées du comportement, généralement exprimées par des comportements agressifs verbaux ou physiques à l'égard de personnes ou d'objets, durée de la perturbation supérieure à un mois, problèmes de comportement ayant un impact négatif sur la vie quotidienne au point de nécessiter l'aide du système de santé.  Nom du professionnel de la santé : _____ Type de praticien : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> <b>Phobie spécifique</b> (peur ou anxiété à l'égard d'un objet ou d'une situation spécifique, par exemple l'avion, les hauteurs, les animaux, la vue du sang, etc.)	<b>Symptômes possibles</b> : l'objet ou la situation phobique provoque une peur ou une anxiété immédiate, est délibérément évité ou subi avec une peur ou une anxiété intense, est disproportionné par rapport au danger réel encouru, est persistant et dure généralement six mois ou plus, provoque une détresse ou une altération cliniquement significative du fonctionnement social, professionnel ou d'autres domaines importants. Les symptômes ne sont pas attribuables à un autre trouble mental.  Nom du professionnel de la santé : _____ Type de praticien : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> <b>Trouble de l'adaptation</b>	<b>Symptômes possibles</b> : souffrance marquée qui est hors de proportion par rapport à la gravité ou à l'intensité du facteur de stress, altération significative du fonctionnement social, professionnel ou dans d'autres domaines importants.  Nom du professionnel de la santé : _____ Type de praticien : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> <b>Anxiété généralisée</b>	<b>Symptômes possibles</b> : anxiété et soucis excessifs, difficulté à contrôler cette préoccupation, agitation ou sensation d'être survolté ou à bout, fatigabilité, difficultés de concentration ou de mémoire, irritabilité, tension musculaire, difficultés à s'endormir ou à rester endormi ou sommeil agité et non satisfaisant, entraîne une souffrance cliniquement significative ou une altération du fonctionnement social, professionnel ou dans d'autres domaines importants.  Nom du professionnel de la santé : _____ Type de praticien : _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



## PARTIE 5 : DÉCLARATION FAITE SOUS SERMENT

### **Vous N'AVEZ PAS à remplir cette partie, SAUF SI...**



Vous présentez une demande d'indemnisation dans la partie 4 pour des préjudices déterminés parce que la personne a subi des préjudices graves et déterminés qui ont été directement causés par l'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable, soit parce qu'elle a utilisé de l'eau traitée ou de l'eau du robinet conformément à l'avis, mais a quand même été malade, soit parce qu'elle n'a pas eu un accès adéquat à de l'eau traitée ou à de l'eau du robinet; **ou**



Vous n'avez pas de copie de votre pièce d'identité personnelle.



### **Dans l'un ou l'autre de ces cas, veuillez remplir cette partie.**

- ✓ Cette partie du formulaire de demande d'indemnisation contient une « déclaration sous serment » dans laquelle vous prêtez serment ou affirmez solennellement, devant un garant, que tout ce que vous nous avez dit au sujet des préjudices de la personne dans la partie 4, ou de son identité dans la partie 1, est vrai.
- ✓ Si vous soumettez une demande d'indemnisation pour des préjudices déterminés, dans cette partie, vous devrez également prêter serment ou affirmer solennellement devant votre garant que ces préjudices ont été directement causés par l'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable, soit parce que la personne concernée a utilisé de l'eau traitée ou de l'eau du robinet conformément à l'avis, mais a quand même été malade, soit parce qu'elle n'a pas eu accès à de l'eau traitée ou à de l'eau du robinet.
- ✓ Votre garant doit être l'une des personnes suivantes...
  - *un dirigeant de la communauté, tel que votre chef ou un membre du conseil;*
  - *tout autre représentant élu;*
  - *un notaire public;*
  - *un commissaire à l'assermentation;*
  - *un avocat (y compris les avocats de l'action collective), un médecin ou un comptable;*
  - *un agent de police;*
  - *toute autre personne figurant dans la section sur les garants de la page de la FAQ sur le site [www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr](http://www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr).*
- ✓ Votre garant doit être témoin de votre signature de cette section du formulaire de demande. Il n'a PAS besoin de lire ce que vous avez écrit dans le formulaire de demande, mais il DOIT confirmer que le nom que vous avez fourni est exact.
- ✓ Votre garant doit également décrire son bureau et fournir ses coordonnées.

## PARTIE 5 (SUITE) : DÉCLARATION CONCERNANT LES PRÉJUDICES DÉTERMINÉS OU L'IDENTITÉ



**Si vous présentez une demande d'indemnisation pour des préjudices déterminés dans la partie 4, ou si vous n'avez pas de pièce d'identité, vous devez remplir cette section et la signer devant votre garant...**



Votre déclaration et votre signature

« En signant cette déclaration devant mon garant, je prête serment ou je déclare solennellement que les déclarations suivantes sont à ma connaissance exactes :

1. J'ai décrit de façon exacte et fidèle le ou les préjudices déterminés ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation dans la partie 4.
2. Le ou les préjudices déterminés ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation dans la partie 4 ont été directement provoqués par l'utilisation de l'eau traitée ou de l'eau du robinet conformément à l'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable, ou suite à un accès restreint à l'eau traitée ou à l'eau du robinet causé par l'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable.
3. Tous les préjudices déterminés ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation dans la partie 4 ont commencé pendant la période de l'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable pour laquelle j'ai présenté la demande.
4. L'identification de la personne pour laquelle je présente la demande d'indemnisation est correcte et exacte, et si je n'ai pas fourni de copie d'une pièce d'identité délivrée par le gouvernement, c'est parce que je n'en ai pas. »

Signez ici



Votre nom complet en caractères d'imprimerie (prénom, nom de famille)

Date à laquelle vous avez signé ce formulaire

Jour \_\_\_\_ Mois \_\_\_\_ Année \_\_\_\_



**...et votre garant doit remplir cette section et la signer**

Nom complet du garant (prénom, nom de famille)

Type de garant (chef, conseiller, etc.)

Organisation/affiliation du garant

Adresse et coordonnées du garant

Numéro et nom de la rue

Numéro d'appartement (le cas échéant)

Ville/Village/Communauté

Province/Territoire

Code postal

Pays

Numéro de téléphone du garant

Adresse électronique du garant (le cas échéant)

Déclaration et signature du garant

« J'ai vu la personne ci-dessus signer ce formulaire et je confirme que le nom qu'elle a fourni est exact. Je consens à la divulgation et à l'utilisation de mes renseignements personnels pour me joindre à ce sujet si nécessaire. »

Votre garant signe ici



Date à laquelle votre garant a signé ce formulaire

Jour \_\_\_\_ Mois \_\_\_\_ Année \_\_\_\_



## PARTIE 6 : DEMANDE D'INDEMNISATION POUR UNE PERSONNE FRAPPÉE D'INCAPACITÉ

- ✓ Veuillez utiliser cette section si vous faites une demande d'indemnisation au nom d'un membre de l'action collective qui est une **personne frappée d'incapacité**.
- ✓ Une « personne frappée d'incapacité » désigne une personne qui **n'est pas en mesure** de gérer ses affaires ou de prendre des décisions raisonnables à l'égard de ses affaires en raison de son **incapacité mentale** ET pour laquelle un **représentant personnel** a été nommé en vertu de la législation provinciale ou fédérale applicable pour la gestion des biens et des finances.
- ✓ Vous devez avoir été **légalement désigné** comme son représentant personnel pour présenter une demande d'indemnisation en son nom.



Pour présenter une demande d'indemnisation en tant que représentant d'une personne frappée d'incapacité, vous devez indiquer les trois éléments suivants :

### 1. Informations vous concernant :

Prénom du représentant	
Nom de famille du représentant	
Lien de parenté avec le demandeur	

### 2. Informations sur l'incapacité de la personne, uniquement si elle était incapable d'entamer une procédure relative à sa demande d'indemnisation en raison de son état physique, mental ou psychologique avant le 20 novembre 2013 :

Date de début de l'incapacité de la personne	Mois ____ Année ____
--	----------------------

### 3. Le document qui montre que vous avez été légalement désigné comme représentant personnel pour les biens/finances. Cela doit être soit : (1) une procuration ou un mandat de protection signé, soit (2) une ordonnance de nomination d'un tribunal provincial ou territorial.

### Ensuite, veuillez...

- ✓ Remplir les parties 1, 2 et 3 du présent formulaire de demande d'indemnisation.
- ✓ Remplir les parties 4 et 5 **UNIQUEMENT SI** vous présentez une demande d'indemnisation pour des préjudices déterminés au nom de la personne concernée.
- ✓ Joindre une copie de VOTRE pièce d'identité délivrée par le gouvernement (vous devez également joindre une copie de la pièce d'identité de la personne représentée à la partie 1). Notez que les noms que vous indiquez dans ce formulaire de demande d'indemnisation doivent correspondre à ceux qui figurent sur votre pièce d'identité.



## PARTIE 7 : PRÉSENTER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION AU NOM D'UN ENFANT MINEUR

- ✓ Veuillez utiliser cette partie si vous présentez une demande d'indemnisation au nom d'un **enfant mineur**.
- ✓ La notion d'enfant mineur est définie dans la législation de la province ou du territoire de résidence. En général, cela désigne une personne âgée de moins de 18 ans.
- ✓ Si vous présentez une demande d'indemnisation au nom d'un enfant mineur, vous êtes considéré comme le « représentant personnel » de cet enfant. Seules certaines personnes peuvent le faire, tel que décrit ci-dessous.
- ✓ Si l'enfant mineur est admissible au règlement et que vous avez le droit d'être son représentant personnel, nous vous verserons le paiement au nom de l'enfant mineur, à moins que la réglementation n'exige autre chose, comme le versement en fiducie. Si vous acceptez le paiement au nom de l'enfant mineur, **vous acceptez la responsabilité** de veiller à ce que le paiement soit préservé et utilisé au profit de l'enfant mineur.



Vous trouverez un résumé des règles relatives à la définition de la notion de « mineur » et des règles applicables aux paiements qui lui sont destinés sur la page de la FAQ du site [www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr](http://www.firstnationsdrinkingwater.ca/fr).

**Veillez indiquer votre nom complet** tel qu'il figure sur votre carte d'identité délivrée par le gouvernement.

Prénom du représentant	
Nom de famille du représentant	
Lien de parenté avec l'enfant mineur	

**Pour pouvoir être** le représentant personnel de l'enfant mineur, une des conditions suivantes doit être remplie. **Veillez cocher (✓) celle qui s'applique.**

- Je suis le parent, et l'enfant mineur réside avec moi.
- Je ne suis pas le parent, mais j'ai la garde de l'enfant mineur.
- Je ne suis pas le parent, mais j'ai la tutelle légale des biens de l'enfant mineur.



*Si plus d'une personne dépose une demande d'indemnisation en tant que représentant personnel pour le même enfant mineur, il faudra éventuellement communiquer des informations ou des documents supplémentaires. S'il y a plusieurs représentants qui conviennent entre eux du représentant de l'enfant mineur, il faudra alors fournir un accord signé indiquant cette directive à l'administrateur. **En faisant une demande au nom d'un enfant mineur, vous consentez à ce que nous communiquions votre nom et vos coordonnées à d'autres demandeurs pour le même enfant mineur, le cas échéant. S'il y a un changement dans la représentation de l'enfant mineur avant que le paiement ne soit effectué, veuillez en informer l'administrateur.***

**Si vous avez confirmé être admissible en tant que représentant personnel, dans ce cas, veuillez...**

- ✓ Remplir les parties 1, 2 et 3 du présent formulaire de demande d'indemnisation.
- ✓ Remplir les parties 4 et 5 **UNIQUEMENT** SI vous présentez une demande d'indemnisation pour des préjudices déterminés au nom de l'enfant mineur.
- ✓ Joindre une copie de VOTRE pièce d'identité délivrée par le gouvernement (vous devez également joindre une copie de la pièce d'identité de la personne représentée à la partie 1).
- ✓ Joindre une copie des documents qui montrent que vous avez le droit d'être le représentant personnel de l'enfant mineur, tels que l'acte de naissance, un document légal de tutelle comme un acte de garde ou d'adoption, ou des documents montrant que vous êtes le tuteur des biens de l'enfant mineur.



## PARTIE 8 : PRÉSENTER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION AU NOM D'UNE PERSONNE DÉCÉDÉE (AYANT DES HÉRITIERS)

✓ **Veillez utiliser cette partie si vous présentez une demande d'indemnisation au nom d'une personne décédée ayant des héritiers. Certaines informations sont importantes pour nous :**

1. **Quand la personne est-elle décédée?** Si elle est décédée le 20 novembre 2017 ou plus tard, ses héritiers peuvent présenter une demande d'indemnisation. Cependant, si elle est décédée avant le 20 novembre 2017, elle n'est malheureusement pas admissible, en raison des délais de prescription pour les demandes d'indemnisation au nom de personnes décédées.
2. **Avez-vous été désigné pour représenter ses héritiers?** Vous avez été désigné pour représenter ses héritiers si *au moins* une des conditions suivantes est remplie :
  - ✓ La personne avait un testament et vous avez été désigné comme exécuteur testamentaire; ou
  - ✓ Vous avez été désigné pour représenter les héritiers par (1) une ordonnance d'un tribunal provincial ou territorial, (2) une lettre administrative du gouvernement du Canada ou (3) la Première Nation où la personne décédée résidait.



*Si la personne est décédée sans testament et que vous n'avez pas été désigné pour représenter les héritiers par une cour provinciale ou territoriale, le gouvernement du Canada ou la Première Nation où la personne décédée résidait, mais que vous voulez quand même présenter une demande d'indemnisation en son nom, dans ce cas, vous devez plutôt remplir la partie 9.*

**Si la personne est admissible et que vous avez été désigné pour représenter ses héritiers, veuillez indiquer votre nom complet et, s'il y a plus d'une personne désignée pour représenter les héritiers, veuillez également indiquer le nom des autres personnes.**

Prénom du représentant des héritiers	
Nom de famille du représentant des héritiers	
<i>S'il y a un deuxième représentant des héritiers...</i>	
Prénom du deuxième représentant des héritiers	
Nom de famille du deuxième représentant des héritiers	

### Ensuite, veuillez...

- ✓ Remplir les parties 1, 2 et 3 du présent formulaire de demande d'indemnisation.
- ✓ Remplir les parties 4 et 5 **UNIQUEMENT** SI vous présentez une demande d'indemnisation pour des préjudices déterminés au nom de la personne.
- ✓ Joindre une copie de VOTRE pièce d'identité délivrée par le gouvernement (vous devez également joindre une copie de la pièce d'identité de la personne représentée à la partie 1).
- ✓ Joindre un document indiquant la date du décès et le nom de la personne décédée, par exemple un certificat de décès, une déclaration de décès du directeur de funérailles ou un certificat d'inhumation.
- ✓ Joindre une copie du document qui vous désigne comme représentant des héritiers, par exemple le testament, une ordonnance d'un tribunal provincial ou territorial, une lettre administrative du Canada ou une résolution du conseil de bande de la Première Nation où résidait la personne décédée.



### Voici quelques conseils et indications supplémentaires concernant les demandes d'indemnisation pour les héritiers...



*Si vous ne savez pas quel document il faut joindre pour prouver que vous êtes en droit de présenter une demande d'indemnisation, veuillez appeler la **ligne d'assistance de l'administrateur** au 1-833-252-4220.*

*Si vous êtes un exécuteur suppléant dans le testament – c'est-à-dire si le testament désigne quelqu'un d'autre comme exécuteur principal et vous comme suppléant au cas où cette personne serait dans l'incapacité de le faire – vous devez également joindre une preuve de l'incapacité de l'exécuteur principal, par exemple une lettre du médecin ou une preuve du décès de l'exécuteur principal.*

*Si plusieurs personnes affirment avoir été désignées pour agir au nom d'un héritier, nous communiquerons avec chacune d'entre elles et vous demanderons de trouver un arrangement entre vous. Si cela n'est pas possible, vous devrez demander au tribunal provincial ou territorial de vous donner des directives ou une homologation. **En faisant une demande au nom d'un héritier, vous consentez à ce que nous communiquions votre nom et vos coordonnées à d'autres demandeurs pour le même héritier, le cas échéant.** Si la personne résidait au Québec, elle doit avoir fait établir un testament notarié par un notaire ou par la Cour supérieure du Québec.*



## PARTIE 9 : PRÉSENTER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION AU NOM D'UNE PERSONNE DÉCÉDÉE (SANS HÉRITIERS)

**Veillez remplir cette partie si vous voulez présenter une demande d'indemnisation pour une personne décédée et pour qui personne n'a été désigné pour représenter ses héritiers.**



*Vous pouvez être désigné pour représenter un héritier en étant nommé exécuteur testamentaire ou en étant nommé par un tribunal, par le gouvernement du Canada ou par la Première Nation où résidait la personne décédée. Si une personne a été désignée, dans ce cas, **veuillez remplir la partie 8.***

Veillez cocher (✓) la case si vous êtes d'accord avec cette déclaration.

« En ce qui concerne le membre de l'action collective décédé dont le nom figure dans le présent formulaire de demande d'indemnisation, je déclare : (1) qu'il n'avait pas de testament valide au moment de son décès, (2) qu'aucun exécuteur, fiduciaire, administrateur ou liquidateur de succession n'a été désigné en son nom par un tribunal provincial ou territorial, et (3) qu'aucun représentant des héritiers n'a été désigné par le gouvernement du Canada ou sa Première Nation. »

Veillez cocher (✓) la SEULE case qui indique votre lien de parenté avec la personne (vous devez être l'un des membres vivants de la famille ci-dessous pour pouvoir déposer une demande d'indemnisation).

« Mon lien de parenté avec le membre de l'action collective est le suivant... »

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
1. Mari ou femme	2. Conjoint de fait ou partenaire de facto	3. Enfant	4. Petit-enfant	5. Parent	6. Sœur ou frère	7. Nièce ou neveu

Veillez indiquer votre nom tel qu'il figure sur votre pièce d'identité délivrée par le gouvernement.

Votre prénom

Votre nom de famille



À la page suivante, nous examinerons la « priorité » pour présenter une demande d'indemnisation au nom de la personne décédée...



✓ Dans le cas d'une personne décédée sans héritiers, l'entente de règlement accorde la « priorité » aux membres vivants de sa famille, dans cet ordre :

1. Mari / Femme
2. Conjoint de fait ou partenaire de facto
3. Enfant
4. Petit-enfant
5. Parent
6. Frère ou sœur
7. Nièce ou neveu

En fonction de la liste ci-dessus, y a-t-il un autre membre de la famille vivant qui a une plus grande priorité que vous?

Oui →

*Si la réponse à cette question est oui, **vous n'avez malheureusement pas le droit de présenter une demande d'indemnisation** au nom de la personne décédée. Seul le membre de la famille vivant ayant la priorité la plus élevée peut présenter une demande d'indemnisation.*

**OU**

« Non, je déclare qu'à ma connaissance, aucun membre vivant de la famille n'a une priorité plus élevée que moi. »

Si vous êtes la personne ayant la priorité la plus élevée, mais qu'il y a d'autres membres de la famille ayant la même priorité que vous (par exemple, vous êtes l'enfant d'un membre de l'action collective décédé et vous avez des frères et sœurs vivants), **veuillez les mentionner ci-dessous**. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une feuille séparée sur laquelle figurent les renseignements demandés.

Nom(s) des autres membres de la famille	Quel est le lien de parenté avec le demandeur? (Exemple : enfant d'un membre de l'action collective décédé)








Si vous avez rempli le formulaire ci-dessus et confirmé que vous êtes en droit de faire la demande d'indemnisation, veuillez...

- ✓ Remplir les parties 1, 2 et 3 du présent formulaire de demande d'indemnisation.
- ✓ Remplir les parties 4 et 5 **UNIQUEMENT** SI vous présentez une demande d'indemnisation pour des préjudices déterminés au nom de la personne.
- ✓ Joindre une copie de VOTRE pièce d'identité délivrée par le gouvernement (vous devez également joindre une copie de la pièce d'identité de la personne représentée à la partie 1).
- ✓ Joindre un document indiquant la date du décès et le nom de la personne décédée, par exemple un certificat de décès, une déclaration de décès du directeur de funérailles ou un certificat d'inhumation.
- ✓ Joindre une copie de la preuve de votre lien de parenté avec la personne décédée.

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'INDEMNISATION – LISTE DE CONTRÔLE POUR LA SOUMISSION



**Avant de soumettre ce formulaire de demande, veuillez utiliser cette liste de contrôle pour vous assurer que votre demande est complète.**

<p><b>Les parties 1 à 3 sont OBLIGATOIRES. Vous devez remplir ces parties.</b></p> 		<p><b>Partie 1 :</b> Nom et informations importantes</p>	<p>Veuillez vous assurer que vous avez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Indiqué toutes les informations importantes sur la personne concernée (nom, date de naissance, numéros d'identification, bande).</li> <li>✓ Indiqué VOTRE adresse postale et votre numéro de téléphone, etc.</li> <li>✓ Indiqué le mode de paiement de votre choix si la demande d'indemnisation est approuvée.</li> </ul> <p>Une fois cette vérification effectuée, veuillez également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Joindre une copie de votre pièce d'identité délivrée par le gouvernement, et</li> <li><input type="checkbox"/> Joindre un chèque annulé ou un formulaire de dépôt direct pour votre compte bancaire (ou pour les personnes ayant des héritiers, le compte bancaire de ces derniers) si vous avez choisi l'option « dépôt direct ».</li> </ul>
		<p><b>Partie 2 :</b> Lieu de résidence</p>	<p>Veuillez vous assurer que vous avez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Indiqué les dates et les lieux conformément aux instructions.</li> </ul>
		<p><b>Partie 3 :</b> Autorisation</p>	<p>Veuillez vous assurer que vous avez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lu et compris les conditions générales importantes.</li> <li>✓ Lu et compris la déclaration.</li> <li>✓ Signé la déclaration devant un témoin, et fait signer le témoin également.</li> <li>✓ Écrit votre nom et celui du témoin en caractères d'imprimerie, ainsi que la date à laquelle vous avez signé.</li> </ul>
<p><b>Les parties 4 à 5 sont FACULTATIVES. Il ne faut les remplir que si elles s'appliquent à votre situation.</b></p> 		<p><b>Partie 4 :</b> Préjudices déterminés (Facultatif)</p>	<p>Cette section est facultative. Si vous avez décidé de la remplir, assurez-vous d'avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Demandé une indemnisation supplémentaire uniquement pour les préjudices graves et durables directement causés par l'eau ou le manque d'eau.</li> <li>✓ Rempli les listes de contrôle pour le type de préjudice et le niveau de préjudice subi.</li> <li>✓ Joint tous les documents et dossiers que vous souhaitez (notez que vous n'avez pas l'obligation de les inclure; ils sont facultatifs).</li> </ul>
		<p><b>Partie 5 :</b> Déclaration faite sous serment (uniquement si vous demandez une indemnisation dans la partie 4 ou si vous n'avez pas de pièce d'identité)</p>	<p>Si vous demandez une indemnisation pour des préjudices déterminés pour la personne concernée dans la partie 4, ou si vous n'avez pas de pièce d'identité délivrée par le gouvernement, assurez-vous d'avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Signé la déclaration devant un garant, et fait signer le garant également.</li> <li>✓ Écrit en caractères d'imprimerie votre nom et la date de votre signature.</li> <li>✓ Écrit en caractères d'imprimerie le nom et les coordonnées du garant, ainsi que la date à laquelle le garant a signé.</li> </ul>

**Suite de cette liste de contrôle à la page suivante...**



**Vous devez avoir choisi UNE des parties 6 à 9 à remplir, en fonction de la personne pour laquelle vous faites la demande d'indemnisation.**



	<p><b>Partie 6 :</b> Personne frappée d'incapacité</p>	<p>Veillez vous assurer que vous avez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Joint une copie de VOTRE pièce d'identité délivrée par le gouvernement (vous devez également joindre une copie de la pièce d'identité de la personne frappée d'incapacité à la partie 1). Notez que les noms que vous indiquez dans ce formulaire de demande d'indemnisation doivent correspondre à ceux qui figurent sur votre pièce d'identité.</li> <li>✓ Joint une copie du document qui montre que vous avez été légalement désigné comme représentant personnel de la personne frappée d'incapacité pour ses biens/finances. Cela doit être soit (1) une procuration ou un mandat de protection signé, soit (2) une ordonnance de nomination d'un tribunal provincial ou territorial.</li> </ul>
	<p><b>Partie 7 :</b> Enfant mineur</p>	<p>Veillez vous assurer que vous avez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Joint une copie de VOTRE pièce d'identité délivrée par le gouvernement (vous devez également joindre une copie de la pièce d'identité de l'enfant mineur à la partie 1). Notez que les noms que vous indiquez dans ce formulaire de demande d'indemnisation doivent correspondre à ceux qui figurent sur votre pièce d'identité.</li> <li>✓ Joint des copies des documents qui montrent que vous avez le droit d'être le représentant personnel de l'enfant mineur, tels que l'acte de naissance, un document légal de tutelle comme un acte de garde ou d'adoption, ou des documents montrant que vous êtes le tuteur des biens de l'enfant mineur.</li> </ul>
	<p><b>Partie 8 :</b> Personne ayant des héritiers</p>	<p>Veillez vous assurer que vous avez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Joint une copie de VOTRE pièce d'identité délivrée par le gouvernement (vous devez également joindre une copie de la pièce d'identité de la personne décédée à la partie 1).</li> <li>✓ Joint un document indiquant la date du décès et le nom de la personne décédée, par exemple un certificat de décès, une déclaration de décès du directeur de funérailles ou un certificat d'inhumation.</li> <li>✓ Joint une copie du document qui vous désigne comme représentant des héritiers de la personne décédée, à savoir le testament, une ordonnance d'un tribunal provincial ou territorial, une lettre administrative du Canada (AANC/SAC/RCAANC) ou une résolution du conseil de bande d'une Première Nation.</li> </ul>
	<p><b>Partie 9 :</b> Personne sans héritiers</p>	<p>Veillez vous assurer que vous avez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Joint une copie de VOTRE pièce d'identité délivrée par le gouvernement (vous devez également joindre une copie de la pièce d'identité de la personne décédée à la partie 1).</li> <li>✓ Joint un document indiquant la date du décès et le nom de la personne décédée, par exemple un certificat de décès, une déclaration de décès du directeur de funérailles ou un certificat d'inhumation.</li> <li>✓ Joint une copie de la preuve de votre lien de parenté avec la personne décédée.</li> </ul>

**Veillez faire une copie de votre formulaire pour vos dossiers avant de le soumettre. Voilà, c'est tout. Vous trouverez des informations sur la façon de soumettre votre demande à la page 19. Merci!**



RÉGLEMENT  
sur l'eau potable  
des Premières Nations